

## COMMISSION PERMANENTE

Séance du 16 avril 2007

CP 07/04-32

### **FONDS DEPARTEMENTAL D'INTERVENTION TOURISTIQUE CREATION ET MODERNISATION DE GITES COMMUNAUX**

---

Par délibération en date du 22 décembre 1982, le Conseil Général a créé le Fonds d'Intervention Touristique.

Dans ses séances du 18 juin 1991 et 11 janvier 1993, l'Assemblée Départementale a fixé les nouvelles modalités d'intervention du département en matière de tourisme et approuvé l'arrêté portant règlement.

Le Comité Technique du Fonds Départemental d'Intervention Touristique s'est donc réuni le 29 mars 2007 en vue d'examiner le dossier suivant.

#### **Commune de PUYLAROQUE**

Année 2 du Contrat de Pays Midi-Quercy

#### **Création d'un gîte communal**

La commune de Puylaroque a engagé depuis plusieurs années des investissements en matière touristique et architecturale.

Plusieurs gîtes sont gérés à ce jour par la commune et notamment un gîte d'étape pour les randonneurs.

La commune de par la réalisation de cet équipement touristique contribuera à la fois à l'amélioration de l'attractivité du secteur mais aussi grâce au chantier, elle participera à l'irrigation du tissu économique local (commune située en ZRR).

Le bâtiment situé en plein coeur de village a déjà fait l'objet de travaux de confortement de gros oeuvre et couverture.

Il s'agit de réaliser dans les murs existants un logement touristique de qualité labellisable chez gîtes de France. Le classement envisagé de ce futur gîte est de 3 épis.

- La capacité de cet équipement sera de 8 personnes et prévoit l'aménagement :
- d'une cuisine de 16 m<sup>2</sup>
  - d'une salle à manger
  - d'une chambre au premier niveau avec sanitaires individuels
  - d'une seconde chambre et d'une suite au deuxième niveau, toutes deux équipées de sanitaires individuels
  - d'un boudoir (bibliothèque)

### Le coût de l'opération

Le coût de cette opération s'élève à **153 625 €HT** décomposé comme suit :

- Menuiserie intérieure	25 020 €
- Plâtrerie	28 000 €
- Electricité	7 000 €
- Plomberie-sanitaire	21 500 €
- Chauffage	6 900 €
- Peintures	9 000 €
- Carrelage	8 705 €
- Autre (VMC, Mobilier...)	47 500 €
	-----
<b>Total</b>	<b>153 625 €</b>

### Le plan de financement

- Emprunt	139 755 €
- Autre subvention sollicitée	7 000 €
- Subvention sollicitée	<b>6 870 €</b>
	-----
<b>Total</b>	<b>153 625 €</b>

C'est donc une aide départementale d'un montant de **6 870 €** correspondant à 30 % du montant H.T. des travaux dans la limite d'une dépense subventionnable de 22 900 €HT, pour un équipement classé 3 épis qui est sollicitée pour cette opération.

Après examen du dossier, le comité technique du F.D.I.T. :

propose d'accorder une aide départementale d'un montant de **6 870 €** à la commune de Puylaroque pour la création d'un gîte communal. Cette opération étant inscrite au Contrat de Pays Midi-Quercy (année 2).

Compte tenu de ce qui précède, je vous demanderais de bien vouloir délibérer et me faire connaître votre décision quant à l'octroi d'une subvention départementale d'un montant de :

- **6 870 €** à la commune de PUYLAROQUE pour la création d'un gîte communal (Contrat de Pays Midi-Quercy – Année 2),

Je vous précise que cette subvention sera éventuellement prélevée sur les crédits inscrits à cet effet sur l'article **2041452** – sous-fonction **94** du budget départemental.

- Autorisation de programme 2007.....	80 000 €
- Engagement à ce jour .....	9 800 €
- Engagement à la présente Commission.....	<b>6 870 €</b>
- Disponible sur l'exercice 2007.....	63 330 €

CONSEIL GENERAL DE TARN-ET-GARONNE

---

**EXTRAIT du REGISTRE des  
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

**Séance du 16 avril 2007**

CP 07/04-32

**FONDS DEPARTEMENTAL D'INTERVENTION TOURISTIQUE  
CREATION ET MODERNISATION DE GITES COMMUNAUX**

---

**DECISION de la COMMISSION  
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 1<sup>er</sup> avril 2004 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Vu l'avis du comité technique du fonds départemental d'intervention touristique réuni le 29 mars 2007,

Après en avoir délibéré,

**LA COMMISSION PERMANENTE :**

- Accorde une subvention départementale d'un montant de 6 870 € à la commune de PUYLAROQUE pour la création d'un gîte communal (Contrat de Pays Midi-Quercy – Année 2) ;
- Impute la dépense correspondante sur les crédits inscrits à l'article 2041452, sous-fonction 94 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,